

En partenariat avec





Aides financières 2024 Copropriété

Webinaire - 10 janvier 2024

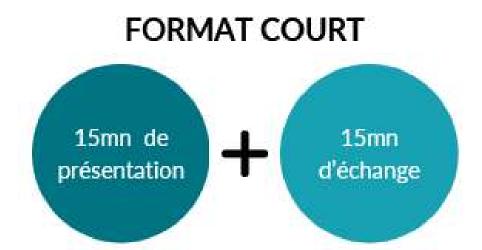






Déroulé du webinaire





PROGRAMME

 Présentation de l'Agence du climat

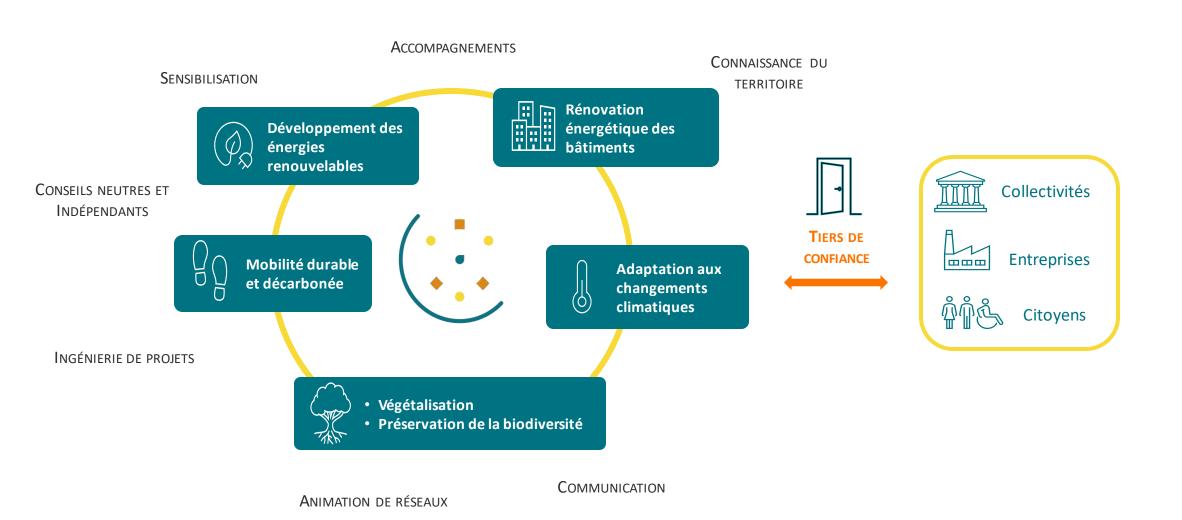
2. Pourquoi rénover?

3. Les aides financières depuis 2024

Pour les questions les plus urgentes, des créneaux de questions/réponses d'une vingtaine de minute seront proposés à l'issue de ce webinaire © Suivez le guide!



L'agence du climat : Le guichet des solutions





Espace France Rénov', LE service public de la

rénovation de l'habitat

Une porte d'entrée pour un accompagnement individualisé et adapté dans la rénovation énergétique de l'habitat







En partenariat avec



03 69 24 83 10

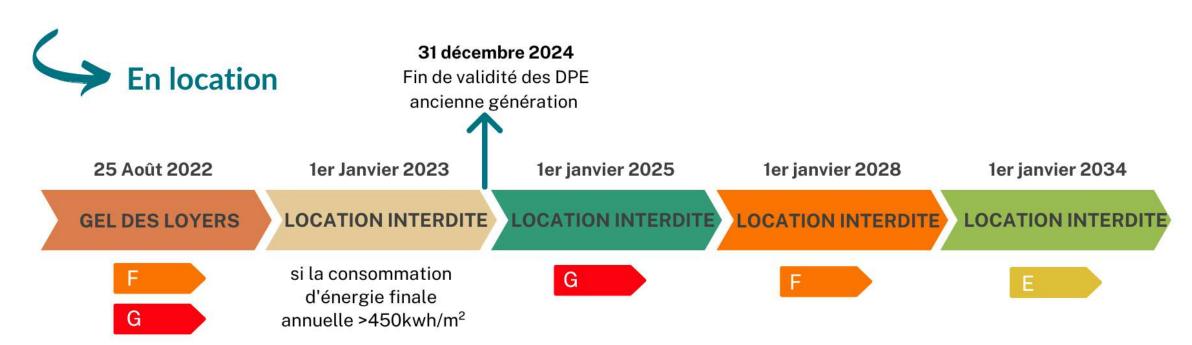
renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Prise de rdv en ligne : agenceduclimat-strasbourg.eu





DPE: interdiction location et audit énergétique obligatoire





L'obligation de réaliser un **Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT)** étendue à toutes les copropriétés de plus de 15 ans à partir de 2025. Le PPT Se construit à partir :

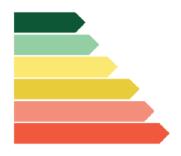
- d'un Diagnostic Technique Global (DTG)
- d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) collectif ou d'un audit énergétique

Pourquoi rénover? des enjeux multiples



Préservation de la valeur patrimoniale

Mieux vendre à un meilleur prix ou pouvoir louer son logement





Un logement confortable en toute saison

Confort thermique et accoustique

Contribution à la protection de l'environnement

Diminutions des consommations d'énergie et des émissions de CO₂



Optimisation des dépenses pour les travaux

Isolation à l'occasion d'un ravalement de façade

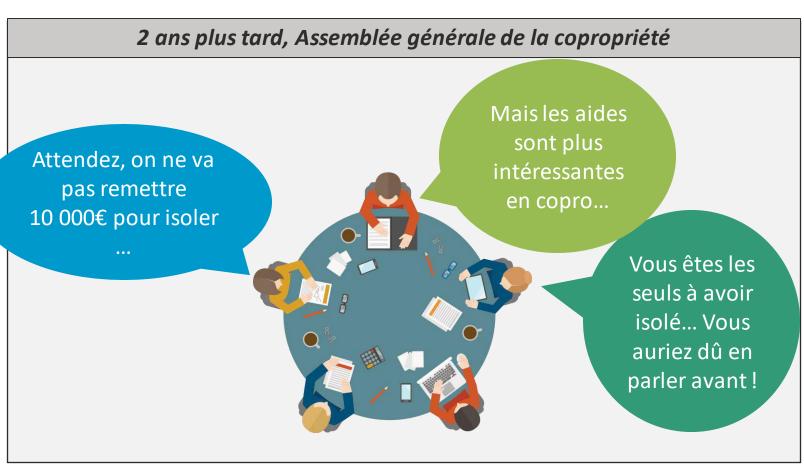
Réduire sa facture

Economies d'énergie à long terme

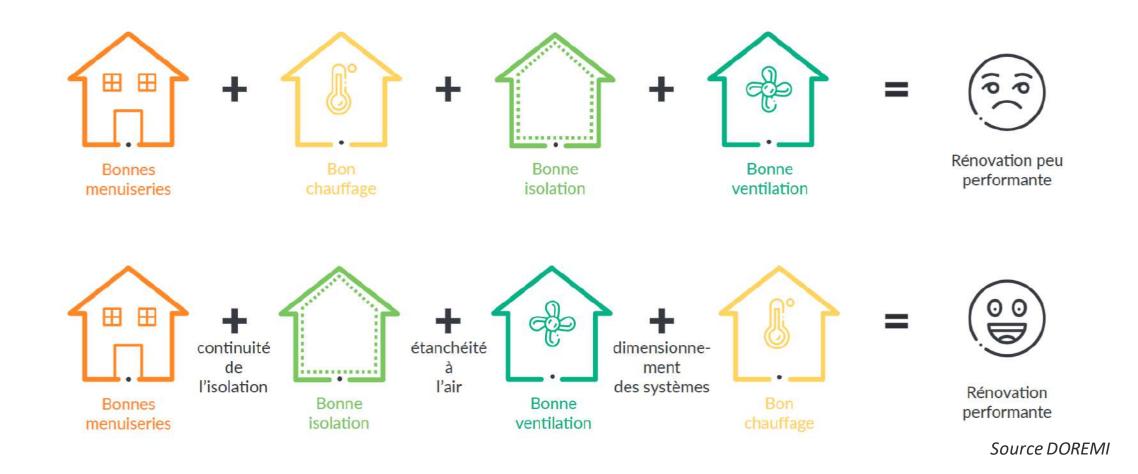












Les aides financières 2024 en copropriété

MaPrimeRénov'Copropriété Mieux chez moi, mieux pour la planète

















Se poser les bonnes questions!









S'informer

- Espace Conseil France Rénov'
- CAUE 67
- ADIL 67
- Association de copropriétaires etc,

Identifier l'état de santé et les besoins de la copropriété:

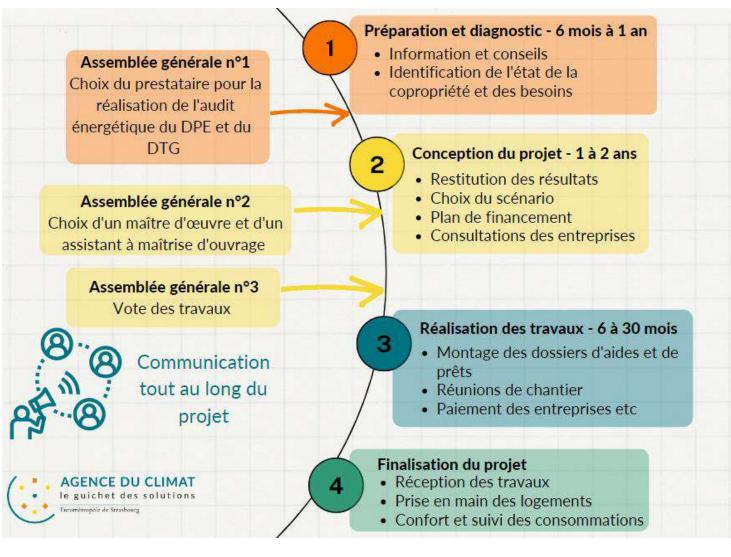
- Administratif (POPAC avec Urbanis)
- Amélioration de l'usage / adaptation

Faire le point sur l'état du bâtiment (structure, patrimoniale, enveloppe thermique, énergie)

- Audit énergétique
- PPT et autres diagnostics si besoin

Qui intervient? Quelles sont les étapes?





Les acteurs du projet

Le conseil syndical

Donne l'impulsion et rassemble les copropriétaires

Les copropriétaires

Décisionnaires

Peuvent s'impliquer avec le conseil Syndical

Le Syndic

Mandataire des copropriétaires
Bénévole ou professionnel



L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Pour une rénovation globale sans complications

L'architecte ou le bureau de maîtrise d'œuvre (MOE)

Indispensable pour des travaux d'envergure



Copropriété

d'habitation



- ✓ Pourcentage de lot ou tantième dédiés à l'usage d'habitation principale (propriétaire occupant ou locataire)
 - Au moins 75% pour les copropriétés de plus de 20 lots
 - Au moins 65% pour les copropriétés de 20 lots ou moins
- ✓ Immatriculée au registre national des copropriétés

Rénovation globale



- ✓ Gain énergétique ≥ 35 % (calcul règlementaire) (cas particulier pour les petites copropriétés copro, expérimentation 2024)



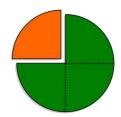
- ✓ Faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la copropriété tout au long des travaux.
- Réaliser un audit énergétique



Ma Prime Rénov' Copropriété 2024 : les montants

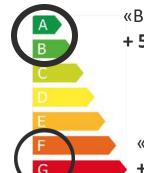
Aide socle

Dans la limite de 25000 € de dépense éligible par logement



- Si gain énergétique ≥ 35% : 30% du montant HT*
- Si gain énergétique ≥ 50 %: 45% du montant HT*
- Bonus « sortie de passoire énergétique » (atteinte d'une classe D à minima): + 10%

Les bonus



«Bâtiment basse consommation»

+ **500** € x nombre logements

« Sortie de passoire »

+ **500** € x nombre logements

Les aides individuelles

- 1500 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune)
- 3000 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)

Aide AMO

- 50% du prix de la prestation
- Un plafond de 300€ HT par logement pour une copropriété 20 logements
- Un plafond de 500€ HT par logement pour une copropriété de moins de 20 logements et un plancher de 3000€

^{*}Pourcentage sur les travaux et frais annexes, hors honoraires syndic et assurance



L'aide de l'ANAH ou les Certificats d'économies d'énergies (CEE)

Aide ANAH pour les copropriétés fragiles

- En quartier de renouvellement urbain NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- si le taux d'impayés par rapport au budget à l'année N-2 est ≥ supérieur ou égal à 8%

Quel montant?

Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH (MPR+CEE ~ 50%)



Les CEE

- La loi oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie (quotas)
- Non respect : pénalités financières
- Rachat des CEE aux particuliers qui ont réalisé une rénovation énergétique
- Quel montant ?

Dépendent des économies d'énergie réalisées des fournisseurs d'énergie



Il faut négocier les CEE et contractualiser AVANT signature des devis









Aides 2023 aux copropriétés pour la transition énergétique | climaxion

- Aide pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Aide à la rénovation énergétique (isolation)
- Aide pour le recours aux énergies renouvelables et de récupération (solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, chaudière bois)
- Aide au raccordement aux réseaux de chaleur urbains existants



Aide à la rénovation énergétique (isolation)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR BOUQUET DE TRAVAUX

BOUQUET DE TRAVAUX		MUR	PLANCHER BAS	TOITURE	PRIME DE BASE FIXE	MONTANT AIDE AU LOGEMENT	PLAFOND DE L'AIDE PAR COPROPRIÉTÉ
Bouquet 3 travaux	Mur Plancher Toiture	V	✓.	✓	10 000 €	2500€	200 000 €
Bouquet 2 travaux	Mur Toiture	1		~	10 000 €	1500€	120 000 €
	Mur Plancher	1	V		10 000 €	1200€	96000€

BONUS	AIDE FINANCIÈRE
Utilisation de matériaux biosourcés sur les murs extérieurs	+ 20% de l'aide aux travaux (non soumis au plafond d'aide)
Remplacement intégral des menuiseries d'un logement	+ 1 000 € par logement (non soumis au plafond d'aide)

Répartis en fonction des tantièmes

- ♣ Rédaction d'un mémoire technique et maître d'œuvre obligatoire
- traitement du renouvellement d'air dans chaque logement
- tests d'étanchéité à l'air du bâti avant et après travaux
- mise à niveau des systèmes de chauffage
- Exigences techniques plus poussées que MaPrimeRénov'
 Copro





Strasbourg.eu



Syndicats de copropriétaires

- ⇒ Situés sur l'EMS
- ⇒ Syndic professionnel ou bénévole
- ⇒ Accompagnement par un AMO obligatoire



Copropriétés uniquement

- ⇒ Construites depuis + de 15 ans
 - ⇒ 75% des lots à usage d'habitation principale
 - ⇒ Ne doit pas présenter de difficultés financières, sociales ou juridiques importantes



À partir de Février 2024

- ⇒ Opérationnelle au 1^{er} Février 2024



Contenu

- ⇒ Aides à l'accompagnement :
 Assistance à maîtrise
 d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre

FINANCEMENT D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE EN COPROPRIÉTÉ

AIDES COLLECTIVES

(mobilisables par le syndicat de copropriété)

- MaPrimeRénov' Copropriétés
- CEE *(Certificats d'économies d'énergie)
- · Aides des collectivités territoriales

AIDES INDIVIDUELLES

(mobilisables par les copropriétaires)

 Bonifications individuelles de MaPrimeRénov' pour les ménages à revenus modestes

Les économies

d'énergie

réalisées sur les factures des

copropriétaires

réduisent aussi leur

reste à charge, pensez-y!

 Aides fiscales pour les propriétaires bailleurs

RESTE À CHARGE

(pour chaque copropriétaire)

- Fonds travaux
- Épargne et ressources personnelles
- · Prêts collectifs (Éco-prêt à taux 0 % ou de marché)

MaPrimeRénov'Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète









Le reste à charge





- Prêt bancaire à taux zéro jusqu'à 30 000€ max par logement, remboursable sur 15 ans
- Concerne les travaux sur les parties communes et sur les parties privatives d'intérêt collective



 Prêt à demander pour le compte du syndicat des copropriétaires



- Un seul éco-prêt à taux zéro peut être mobilisé par bâtiment
- Un éco-prêt à taux zéro individuel peut être demandé pour d'autres travaux éventuels







Immeuble de 30 lots d'habitation construit en 1959 – à Hoenheim

Chauffage individuel au gaz

Objectif : rénover la copropriété afin d'atteindre l'étiquette D du DPE après travaux

coût total travaux et honoraires de 714 900 € TTC dont **467 600 € TTC pour la rénovation énergétique**

Montant des aides nationales 2024

Le montant de l'aide s'élèvera à 205 650€, soit un taux de financement de 44% et un reste à charge de 261 950€ sur la partie rénovation énergétique.

Soit un coût sur l'ensemble des travaux de 16 975€ par lot

MaPrimeRénov'Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète









Les aides de l'Eurométropole de Strasbourg ne sont pas intégrées ici





Rénovation énergétique des copropriétés Laurie Nogues 03 69 24 82 91 / <u>laurie.nogues@agenceduclimat-strasbourg.eu</u>

Rénovation énergétique standard

03 69 24 83 10 / renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Pour les autres thématiques (mobilité décarboné ou végétalisation)
Standard: 03 69 24 82 82















Merci de votre attention

Restons connectés!

Abonnez-vous au Fil info du climat, newsletter mensuelle de l'Agence du climat et de l'EMS, afin d'être informé sur toutes nos actions en faveur du climat

